COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 11.03.2020

03/2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif : - au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux; - à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens ; - au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026

Présidente :	Christine Menzi (UDC)
Membres :	Jonathan Al Jundi (SOC)
	Tanya Bonjour (SOC)
	Raphaël Corbaz (PLR)
	Anne Duperret (PLR)
	Vincent Haldi (ML)
	Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
	François Pochon (PLR)
	Béatrice Tisserand (Les Verts) remplacé par Anne Saito
	Christian Vernier (PLR)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Commission pour l'examen du préavis no 3/2020 est ouverte. Comme il en est de coutume, la présidence est remise en jeu, personne ne s'annonce.

Il est encore demandé si quelqu'un a une déclaration d'intérêt à annoncer, ce n'est pas le cas.

La Municipalité est représentée par Mme Jacqueline Pellet accompagnée de Mme Floriane Dossin qui s'occupe de la partie administrative du réseau REME, M. Simon Smith chef de service des affaires sociales, familles et jeunesse et M. René Gubler directeur de la FACEME, se joindra à nous encore M. Pierre Steffen, président de la FACEME.

La parole est donnée à Mme Pellet qui nous précise que ce préambule fait suite à une demande d'il y a un an pour l'ouverture d'une struture d'accueil Les Lucioles. Il est évident que les enfants grandisses et qu'il faut poursuivre la structure de garde.

Ce préavis ne touche que les enfants étant entrés à l'école obligatoire et répond aux exigeances légales du nombre de places disponibles UAPE (Unité d'Accueil de la Petite Enfance). La 1ère partie du préavis demande un crédit concernant deux emplacements soit :

Montreux "Scoubidou" avec une augmentation de 24 places donc 48 places au total et Clarens "Arc-en-Ciel" avec la création de 48 places. L'augmentation totale sera de 72 places.

La 2e partie du préavis concerne le plan de développement qui est aussi une exigeance légale, sans obligation de le suivre à la lettre, car il évolue en fonction des besoins, des possibilités du marché et dont la mise en oeuvre nécessitera un préavis.

Un commissaire demande les fonctions spécifiques de la REME et la la FACEME. Il lui est répondu que tous font partie du réseau REME soit : la FACEME, la Commune avec ses diverses structures, les entreprises peuvent également avoir une structure faisant partie du REME, il s'agit alors d'une structure qui ne génère pas de bénéfices.

La FACEME est le partenaire principal de la Commune pour les places du préscolaire et l'unité d'accueil pour écoliers. La Commune gère de façon indépendante les structures des accueillantes en milieu familial et des jardins d'enfants.

Il est bien spécifié que toute structure subventionnée doit être liée à un réseau. Ces strucutures fonctionnent en but non lucratif. Il existe 30 réseaux REME dans le canton dont 7 à Montreux soit : 5 structures concernant le préscolaire et 2 le parascolaire toutes sont liées à la FACEME. Pour information Scoubidou a rejoint la FACEME, ce n'est plus une association; d'autre part la Commune compte 4 jardins d'enfants et environ 60 accueillantes en milieu familial.

Un commissaire demande si la subvention est la même pour l'une ou l'autre des structures. Il lui est répondu que les subventions collectives sont liées à la masse salariale éducative, quant aux accueillantes en milieu familiale les subventions sont calculées aux nombres d'enfants accueillis, elles n'ont pas de charges administratives...

Les garderies privées, qui ne reçoivent pas de subvention, ne sont pas dans le réseau, elles peuvent établir les tarifs qu'elles souhaitent. En général, c'est un tarif unique par enfant, qui ne tient pas compte du salaire des parents. Les crèches privées ont les mêmes contraintes que les crèches publiques concernant la formation du personnel, la disposition des locaux, la sécurité, etc...

Un commissaire demande une explication concernant le tableau de la liste d'attente. Il est expliqué que les parents peuvent choisir de placer leur enfant en accueil collectif ou familial ou de laisser le choix à la structure de le placer soit dans l'un ou l'autre des accueils, dans ce cas l'attente sera moins longue. Un enfant placé en priorité 2 n'a presque pas de chance de trouver une place. On rempli au maximum les structures en déplaçant au minimum les enfants.

Au total il manquerait 160 places, dont 52 en UAPE, ce dont ce préavis est concerné.

Il est très difficile de planifier les naissances et d'établir des projections solides. Un commissaire fait remarquer qu'avec les constructions planifiées dans la commune il y aura augmentation des naissances. Il lui est répondu que ce n'est pas quantifiable ! Aucune loi n'existe concernant le taux d'occupation dans un logement !

Une commissaire demande s'il est fait de la promotion pour trouver des accueillantes ou accueillants en milieu familial. Il lui est répondu oui par exemple dans Le Régional, distribution de flyers...

Un commissaire fait remarquer que selon les statistiques l'évolution de la demande depuis 2017 n'augmente que de 1%. Il lui est répondu que nous allons dans le sens des exigeances légales. Pour le moment nous avons un arrangement avec la FAJE (Fondation pour l' Accueil de Jour des Enfants), mais il faudrait avoir un accueil d'écoliers allant jusqu'à 12 ans.

Suite à une demande concernant les exigences en sécurité d'un commissaire, il lui est répondu que depuis cette année des contrôles très pointus sont effectués, afin d'éviter des ennuis et éventuelles procédures avec des parents, qui sont devenus beaucoup plus procéduriés.

Un commissaire fait remarquer que sur la liste d'attente en priorité 2, soit l'un des parents ne travaille pas ou même les deux. Il lui est répondu qu'il y a une forte surveillance sur ce point précis, si un parent est en recherche de travail, il doit être impérativement inscrit à l'ORP. Ce commissaire craint que tous les parents travaillant se tournent vers les crèches privées, vu le montant des revenus des ménages en % (voir tableaux annexés).

Il est vraiment donné la priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. Les tableaux annexés sont basés sur le revenu à 100% du salaire le plus élevé des deux parents et du 50% du 2e salaire. Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de familles monoparentales.

La situation des parents est reconsidérée chaque année, le contrôle se fait presque automatiquement, les parents devant indiquer leur revenu pour la fixation du prix de l'accueil.

Un commissaire fait remarquer que le coût total en 2021 pour 48 places sera d'env. CHF 10'000,00 par enfant par année à Scoubidou.

Un commissaire demande s'il serait possible d'utiliser un éventuel bénéfice pour un investissement. Il lui est répondu qu'il est impossible que ces structures fassent du bénéfice, c'est la loi. Si bénéfice il y avait, une ristourne serait versée aux parents.

Un commissaire compare les deux structures, Scoubidou et Arc-en-Ciel et demande pourquoi Scoubidou dispose d'un local de 450 m2, alors qu'Arc-en-Ciel ne dispose que 310 m2. Il lui est répondu qu'il a fallut choisir d'après les locaux disponibles sur le marché et près des écoles. Ce sont les deux locaux que nous avons trouvés. La surface minimale était atteinte à Clarens pour faire 4 groupes, celle de Montreux est plus généreuse.

Si l'on compare encore les charges pour Scoubidou, celles d'exploitation sont plus élevées de 45% et celles du personnel plus élevées de 25%. Ces deux structures ont exactement les mêmes horaires d'ouverture, ce commissaire demande encore une explication concernant ces importantes différences. Il lui est expliqué que les charges d'exploitation des locaux de Montreux sont plus élevées, les locaux n'étant pas sur un seul niveau. Il n'a pas été trouvé de structure égale à Montreux et à Clarens et obligatoirement les dépenses ne sont pas identiques. D'autre part, lorsque le besoin est là de trouver un local on regarde également ce qui est transformable à moindre coût.

Quant aux charges du personnel il n'a pas reçu de réponse.

Une information est également donnée quant au nom de la garderie Arc-en-ciel, elle changera son nom une fois la nouvelle équipe installée !

Concernant le développement à l'horizon 2026, un commissaire demande qu'à l'avenir les préavis soient présentés plus clairement. Il serait intéressant d'avoir tous les chiffres, soit depuis les tout petits jusqu'aux enfants à la sortie de l'école obligatoire. Nous n'avons que certains éléments et il n'est pas facile de s'y retrouver. Il lui est répondu que ce qui a permis d'écrire cette évaluation à long terme est une étude faites par Microgis. La proposition de ce jour est d'y aller petit à petit. Le commissaire fait la remarque qu'il faudra de plus en plus être précis dans les estimations à l'avenir. Actuellement il manque des places et il faut agir, mais l'avenir n'est pas calculable.

Un autre commissaire appuie cette remarque, car même un nouveau projet de construction ne va pas nous amener 100 enfants !

Un autre commissaire explique qu'en augmentant le nombre de places d'accueil, cela encouragerai la natalité dans notre commune, en effet n'ayant pas un nombre suffisant de structure d'accueil d'enfants, les parents peuvent hésiter à agrandir leur famille !

Un calcul est également fait : 600 places aurait un coût global de 6 Mio, cela devrait se faire sans augmentation d'impôts, augmentation d'impôts, compte tenu du fait que les revenenus des parents pouvant dès lors travailler amèneraient des rentrées fiscales plus importantes pour la Commune !

Un commissaire demande ce qui est prévu pour la durée des baux, elle sera de 10 ans.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

VU le préavis No 03/2020 de la Municipalité du 17 janvier 2020 au Conseil communal relatif au déménagement et à l'agrandissement de l'UAP (unité d'accueil pour écoliers) "Scoubidou" à Montreux; à la création d'une annexe à l'UAPE "Arc-en-ciel" à Clarens; au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs /Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à l'horizon 2026.

VU le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME pour le déménagement et l'agrandissement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « Scoubidou »

2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 697'500.- au maximum

3. de couvrir tout ou partie de ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché

4. de porter en compte les corrections au budget 2020 comme suit :

a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention du REME de CHF 697'500.--

b. Compte 712.4515 augmentation de la participation du canton (FAJE) de CHF 39’000.-

c. Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE de CHF 96'000.-

d. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 36'000.-

e. Compte 772.4332.05 augmentation de la participation de parents de CHF 37'500.-

5. d’autoriser la Municipalité de mandater la FACEME pour la création d’une annexe à l’UAPE « Arc-en-Ciel »

6. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 590’000.- au maximum

7. de porter en compte les corrections au budget 2020 comme suit :

a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention du REME de CHF 590’000.-

b. Compte 712.4515 augmentation de la participation du canton (FAJE) de CHF 52'500.-

c. Compte 712.4515.03 augmentation aide au démarrage FAJE CHF 192’000.-

d. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 72'000.-

e. Compte 712.4332.09 augmentation de la participation de parents de CHF 75'000.-

8. de faire porter aux budgets 2021 et suivants les sommes nécessaires

9. de prendre acte du plan de développement du REME/FACEME à horizon 2026

10. d’autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire

9 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Christine Menzi (UDC)